

ASSOCIATION SAINT- RAPHAEL

Procès-verbal de l'Assemblée Générale virtuelle du 17.11.2020 Exercice 2019

1. Préambule

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association Saint-Raphaël aurait dû se dérouler à la date du vendredi 5 juin 2020. En raison de la pandémie de coronavirus et des contraintes sanitaires qui en ont découlé (limitation du nombre de personnes en présence), cette rencontre a été reportée au vendredi 11 septembre 2020.

Au début du mois d'août, le Comité de l'Association a décidé d'annuler également cette rencontre, ce afin de respecter les recommandations de l'OFSP liées à la crise sanitaire.

Afin que les membres de l'Association puissent tout de même se prononcer sur les points prévus à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le Comité a donc décidé de leur envoyer un questionnaire reprenant tous les points soumis au vote de l'Assemblée. Ce document a été envoyé aux membres en date du 19 août 2020, avec un délai de réponse fixé au 18 septembre 2020. Ce questionnaire a été envoyé aux 359 membres - individuels, collectifs et à vie - ayant réglé leur cotisation 2019. Les membres ont été informés que le dépouillement des votes serait effectué lors de la séance du Comité de ce jour, mardi 17 novembre 2020.

Parallèlement à cette démarche, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 juin 2019, le fascicule des comptes 2019 ainsi que le rapport des vérificateurs de comptes pour l'exercice 2019 ont été mis en ligne sur le site internet de St-Raphaël. Les commentaires sur les comptes de l'exercice 2019 ont également été mis en consultation par ce biais.

Afin de de lui conférer toute son officialité, le présent procès-verbal sera signé par Mme Danièle POMMAZ, Présidente de l'Association, ainsi que Mme Priska CORDONNIER, secrétaire de l'Association.

Mme Danièle POMMAZ, présidente de l'Association, ouvre la séance du Comité de ce jour et lui propose donc l'ordre du jour suivant, qui est accepté par l'ensemble du Comité :

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 juin 2019
2. Comptes de l'exercice 2019
3. Décharge au Comité et aux personnes responsables de la gestion
4. Comité de l'Association – reconduction des mandats
5. Election de la Présidente de l'Association Saint-Raphaël
6. Reconduction du mandat de l'organe de révision des comptes
7. Jubilaires

Avant que de procéder au dépouillement des votes, la Présidente précise que seuls les bulletins de réponses retournés dans les délais prescrits et signés sont pris en compte. Par ailleurs, il est constaté que certains membres n'ont pas répondu à toutes les questions. Le bulletin étant signé – et partant valable, nous partons du principe que ces personnes se sont abstenues et leur vote sera comptabilisé comme tel.

Le dépouillement des votes tablera donc sur un retour de 143 bulletins valables.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (07.06.19)

Ainsi que déjà relevé plus haut, ledit procès-verbal a été mis en consultation sur le site internet de l'Association.

La question posée aux membres est celle-ci : acceptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 ?

Résultat des votes :

140 membres acceptent ce procès-verbal, 3 membres se sont abstenus (dont 1 sans réponse à la question). Aucun refus n'est enregistré.

Le Comité constate donc que ce procès-verbal est accepté.

2. Comptes de l'exercice 2019

Le fascicule des comptes 2019 a été mis en consultation sur le site internet, accompagné d'un commentaire formulé par M. Gilbert JACQUEMETTAZ, administrateur de l'Institut, ledit commentaire étant reproduit ci-après :

Compte d'exploitation 2019 de l'Association :

Les **charges** 2019 s'élèvent à **CHF 32'672.45** (contre CHF 57'307.91 en 2018), donc une diminution de l'ordre de CHF 25'000 qui s'explique comme suit.

Contrairement à l'exercice 2018, dans lequel nous avons affecté un don de CHF 15'000 reçu de la part de la Loterie Romande, nous n'avons pas enregistré en 2019 de versements de la part de cet organisme.

Par ailleurs, au niveau des frais du Chalet Ravouiney, et celui-ci étant actuellement en complète réfection, il a été décidé de ne pas opérer d'amortissements sur cet objet dans l'exercice 2019. Les charges de l'exercice 2019 s'en trouvent donc allégées d'un montant de l'ordre de CHF 10'000.

Les autres rubriques de charges sont au niveau de celles de l'exercice précédent et n'appellent donc pas de commentaire particulier de ma part.

Les **produits** se montent à **CHF 34'416.70**, soit, hors la différence imputable au versement du don de la Loterie Romande dont il est déjà fait mention ci-dessus, inférieures d'environ CHF 3'000 à celles de l'exercice 2018. Ce sont ainsi CHF 1'000 de moins que nous constatons pour chacune des rubriques suivantes : Dons/Cotisations, Loto et Production d'électricité via la toiture photovoltaïque du toit de la Chapelle.

Les comptes de l'Association présentent donc pour cet exercice 2019 un **bénéfice de CHF 1'744.25**.

Compte « Fonds de donation » :

Après comptabilisation du bénéfice de l'exercice 2019, le solde de ce compte au 31 décembre 2019 est ainsi augmenté à **CHF 1'463'010.35**.

Bilan consolidé de l'Association et de l'Institut :

Le total du bilan consolidé est de **CHF 4'845'745.58**.

Ces comptes ont fait l'objet d'un audit de la part de la Fiduciaire FIDAG SA. Le rapport de M. Christophe PITTELOUD, concluant à la régularité des comptes 2019, a également été mis en consultation sur le site internet de l'Association.

La question posée aux membres est la suivante : acceptez-vous les comptes de l'exercice 2019 qui vous sont présentés ?

Résultat des votes :

142 réponses positives à cette question sont dénombrées, 1 membre s'est abstenu (pas de réponse à la question). Aucun refus n'est enregistré.

Le Comité constate donc que les comptes de l'exercice 2019 sont acceptés.

3. Décharge au Comité et aux personnes responsables de la gestion

La question posée aux membres est la suivante : donnez-vous décharge au Comité et aux personnes responsables de la gestion quant à ces comptes 2019 ?

Résultat des votes :

139 membres donnent leur approbation à cette décharge, 4 membres se sont abstenus. Aucun refus n'est enregistré.

Le Comité constate donc que l'Assemblée donne décharge au Comité et aux personnes responsables de la gestion pour cet exercice 2019.

4. Comité de l'Association - reconduction des mandats

Tous les membres du Comité remettent leur mandat à disposition.

La question posée aux membres est la suivante : acceptez-vous de renouveler le mandat de tous les membres du Comité pour une période de 4 ans ?

Résultat des votes :

141 membres acceptent cette reconduction du mandat des membres du Comité, 2 membres se sont abstenus (dont 1 sans réponse à la question). Aucun refus n'est enregistré.

Le Comité constate donc que l'Assemblée reconduit tous les membres pour une période de 4 ans.

5. Election de la Présidente de l'Association Saint-Raphaël

Mme Danièle POMMAZ remet son mandat à disposition pour une nouvelle période statutaire. Le Comité propose donc aux membres de la reconduire dans cette fonction.

La question posée aux membres est la suivante : acceptez-vous de reconduire le mandat de Présidente de Mme POMMAZ pour une durée de 4 ans ?

142 membres acceptent cette reconduction du mandat de Mme POMMAZ, 1 membre s'est abstenu (sans réponse à la question). Aucun refus n'est enregistré.

Le Comité constate donc que le mandat de sa Présidente est reconduit pour 4 ans. Il profite de l'occasion pour la féliciter et la remercier de son engagement.

6. Reconduction du mandat de l'organe de révision

Le Comité a proposé aux membres de reconduire le mandat de l'actuel organe de révision pour une période statutaire de 4 ans.

La question posée aux membres est la suivante : acceptez-vous de reconduire le mandat d'organe de révision à la Fiduciaire FIDAG SA pour une période de 4 ans ?

Résultat des votes :

143 réponses positives à cette question sont dénombrées. Aucun refus ni abstention n'est enregistré.

Le Comité prend donc ainsi note que ce mandat est reconduit.

7. Jubilaires

Les personnes suivantes se voient récompensées pour leur fidélité :

Pour 20 ans d'activité :

- Mme Ariane BIOLAZ (veilleuse)

Pour 15 ans d'activité :

- M. Christophe JORDAN (chef de centre)
- M. Claude ALBASINI (éducateur)
- M. Jean-Frédéric BRUTTIN (éducateur)
- M. Raoul STALDER (éducateur)

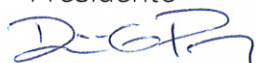
Pour 10 ans d'activité :

- Mme Dorothee BONVIN (enseignante)
- M. Pierre-Alain LEVRAND (maître d'atelier)
- M. Saïd NASSIH (veilleur)
- M. André PELLICANO (enseignant)
- M. Frédéric ULRICH (éducateur)
- M. Guelham ZORZI (éducateur)
- Mme Gaëlle ZUFFEREY (enseignante)

La Présidente clos cette séance et remerciant les membres du Comité.

Sion, le 17 novembre 2020

Danièle POMMAZ
Présidente



Priska CORDONNIER
Secrétaire

